



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

Annotation

Séance  
extraordinaire du  
17 novembre  
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

*Procès-verbal de la session EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 17<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille douze, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 16:00 heures.*

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse  
Mme Marthe Blanchette, conseillère  
M. Pierre Venne, conseiller  
M. Réjean Belleville, conseiller  
Mme Christine Marion, conseillère  
M. Pierre Guilbault, conseiller  
M. Michel Picard, conseiller

est également présent;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier

**CONVOCATION SUR LE CHAMP**

Tous les membres du conseil sont présents. Une séance extraordinaire est convoquée sur le champ.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Constatation du quorum
- 02 - Ouverture de l'assemblée
- 03 - Adoption de l'ordre du jour
- 04 - Journalier – Offre d'emploi
- 05 - Levée de l'assemblée

-----  
01 - **Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02 - **Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

03 - **Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

**2012-11-256**

Il est proposé par Mme Christine Marion  
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**Annotation**

04 - **Journalier – Offre d'emploi**

**CONSIDÉRANT** qu'un poste de journalier sera à pourvoir en début d'année 2013 suite au départ à la retraite du titulaire de ce poste et que la municipalité désire le combler;

**2012-11-257**

Il est proposé par Mme Christine Marion  
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un envoi postal à toutes les résidences et commerces érigés sur le territoire de la Municipalité dans le but de recueillir des candidatures afin de combler le poste de journalier. Le conseil autorise le paiement à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux poste budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp  
Directeur général et secrétaire-trésorier

05 - **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-09-258**

L'ordre du jour étant épuisé  
Il est proposé par Mme Marthe Blanchette  
Et résolu :  
que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 16 :15 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Geoffroy  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Yves Beauchamp  
Directeur général et secrétaire-trésorier